



**COMMISSION BANCAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE**

**4^{EME} REUNION ANNUELLE DE CONCERTATION
AVEC LA PROFESSION BANCAIRE ET FINANCIERE**
(Douala, le 16 janvier 2012)

PROPOS INTRODUCTIF

Par Monsieur Lucas ABAGA NCHAMA
Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)
Président de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC)

Monsieur le Président de la Fédération des Associations Professionnelles des Etablissements de Crédit de la CEMAC,

Messieurs les Présidents des Associations Professionnelles des Etablissements de Crédit,

Messieurs les Présidents des Associations Professionnelles des Etablissements de Microfinance,

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des établissements de Crédit,

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est une fois de plus un insigne honneur et un plaisir pour moi de vous retrouver ici, à Douala, pour cette quatrième réunion annuelle de concertation avec la profession bancaire et financière. En vous remerciant d'avoir bien voulu prendre part à ces assises, je vous souhaite une chaleureuse bienvenue à Douala, un agréable séjour de travail et, en ce début d'exercice, une excellente année 2012.

Comme vous le savez, ce forum annuel se propose, depuis 2008, d'être un cadre d'échanges qui nous permet, ensemble, d'analyser les évolutions et les améliorations à apporter à notre système bancaire, et de promouvoir les bonnes pratiques au sein des établissements de crédit exerçant dans l'espace de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, la CEMAC.

Les trois premières réunions avaient été consacrées à divers thèmes d'actualité, notamment le traitement prudentiel des titres dans la CEMAC, la crise financière et ses implications pour les banques de la CEMAC, la division des risques bancaires, la mise en œuvre de Bâle II et le traitement des banques en difficulté. Les échanges fructueux qui en ont résulté nous ont à chaque fois permis de partager nos points de vue sur ces différents thèmes pour envisager ensemble les orientations possibles pour l'efficience de notre système bancaire.

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,

La présente édition de notre rencontre annuelle a lieu dans un contexte économique mondial qui s'est dégradé en relation avec le regain de tensions sur les marchés financiers, la poursuite de la crise de la dette souveraine dans les pays avancés, la fermeté des cours des matières premières et la dépréciation de l'euro face au dollar américain.

Au niveau de la CEMAC, les indicateurs économiques font *a contrario* apparaître une accélération de la croissance de 3,9% en 2010 à 4,8% en 2011 pour atteindre 6% en 2012. Les pressions inflationnistes s'atténueraient à 1,7% en 2012, contre 2,2% en 2011 et 1,6% en 2010. Les soldes des comptes publics et extérieurs seraient excédentaires et le taux de couverture de la monnaie demeurerait confortable, autour de 100%.

Il convient de noter que ce taux de croissance de 2012, estimé à 6%, est la résultante des efforts de restructuration économique entrepris par les Etats de la CEMAC par le passé et de la diversification de leurs partenaires commerciaux qui

ont permis de limiter l'impact de la crise des dettes souveraines dans les pays développés sur les économies des pays membres de la CEMAC. Toutefois, les politiques de consolidation budgétaire appliquées en Europe et aux Etats-Unis pourraient peser sur la demande des produits exportés par les Etats de la CEMAC et sur l'aide publique au développement.

Les activités bancaires ont continué à croître en 2011. Le total agrégé des bilans des banques s'établit à 8 914 milliards de francs CFA au 31 octobre 2011. Il a connu une progression de 17,4% par rapport à son niveau de 2010 à la même date. Le nombre de banques en activité a également évolué. De 43 banques en 2010, l'on en dénombre aujourd'hui 45 avec le démarrage des activités d'une banque au Cameroun et d'une autre au Congo. Avec les agréments récents de trois nouvelles banques implantées respectivement au Congo, au Gabon et en Guinée Equatoriale, l'on devrait dénombrer 48 banques en activité dans la CEMAC au cours de cette année.

L'intermédiation bancaire a également connu un essor au cours des derniers mois. Les dépôts collectés se sont accrus de 19,4% en variation annuelle à fin octobre 2011. Ils se chiffrent à 7 241 milliards de francs CFA. Les crédits bruts sont en expansion de 24,9% sur la même période pour se hisser à 4 618 milliards de francs CFA.

Dans ces conditions et en tenant compte de l'excédent des capitaux permanents par rapport aux valeurs immobilisées évalué à 283 milliards de francs CFA au 31 octobre 2011, les banques de la CEMAC extériorisent un excédent de trésorerie de 3 306 milliards de francs CFA, en hausse de 7,5% en glissement annuel.

La situation prudentielle des 45 banques en activité est globalement satisfaisante. Au 31 octobre 2011, les normes prudentielles sont assez bien respectées par la plupart des banques. Toutefois, j'ai relevé un relâchement en ce qui concerne la limite individuelle de division des risques avec seulement 26 banques en conformité.

C'est le lieu pour moi d'attirer, une fois de plus, votre attention sur l'impérieuse obligation que vous avez d'assurer en permanence la conformité des établissements que vous dirigez à l'ensemble des normes prudentielles, partant à toutes les dispositions légales et réglementaires qui vous sont applicables. Il s'agit en fait d'adopter un état d'esprit qui impose de placer les objectifs commerciaux dans le strict respect des dispositions sus-évoquées. Autrement dit, vous devez éviter de prendre tout risque, tout engagement, toute décision qui placeraient votre établissement en marge de la réglementation.

En tout état de cause, chaque fois que de tels manquements ont été constatés, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale a pris toutes ses responsabilités, sans faiblesse. C'est ainsi que de nombreuses injonctions ont régulièrement été adressées aux établissements de crédit en infraction. Elles ont même débouché, dans plusieurs cas, à l'ouverture de procédures disciplinaires assorties parfois de sanctions graves. Cette fermeté sera maintenue et même renforcée si nécessaire.

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,

Ceux qui ont connu le système bancaire de la CEMAC il y a une vingtaine d'années, lorsque la majorité des banques de la zone était confrontée à des difficultés de toutes sortes, ne peuvent accepter que nous revivions cette situation. Nous avons réalisé un parcours appréciable depuis vingt ans, soit depuis le 17 janvier 1992, date de la signature de la Convention portant Harmonisation de la Réglementation Bancaire dans les Etats de l'Afrique Centrale.

Le bilan est plutôt positif en cette veille de 20^{ième} anniversaire de notre loi bancaire. Le dispositif prudentiel a été consolidé et modernisé. Le cadre comptable a clairement été défini. Des règles de gouvernance, de contrôle interne, de lutte anti-blanchiment, etc. ont été édictées. Les établissements de crédit ont dans l'ensemble su jouer le jeu, en participant, sous le contrôle de la COBAC, à l'édification d'un système bancaire solide et qui participe au financement de nos économies, quoiqu'encore timidement du fait notamment d'un environnement des affaires perfectible.

Si ce qui a été fait est édifiant, de nombreux challenges interpellent encore toute la communauté bancaire et financière de la CEMAC. Je citerais notamment le renforcement de l'assise financière de nos établissements de crédit afin que ces derniers participent plus et mieux au financement de nos économies. A cet égard, je me permets de vous rappeler qu'à fin juin de cette nouvelle année, toutes les banques devront avoir porté leur capital social à au moins 7,5 milliards de francs CFA et tous les établissements financiers à au moins 1,5 milliard de francs CFA. Vous voudrez bien vous assurer que toutes les dispositions ont été prises à cet effet et que la représentation de ce capital minimum restera en permanence assurée.

L'amélioration de la gouvernance des établissements de crédit et le renforcement de leur contrôle et de leur suivi prudentiels sont également des défis majeurs qu'il convient de relever très rapidement. Nous avons discuté lors de notre troisième rencontre en décembre 2010 du projet de règlement relatif au traitement des établissements de crédit en difficulté. Ce projet a déjà été approuvé par la Commission Bancaire et sera promulgué après son adoption par le Comité Ministériel de l'UMAC. Avec ce texte, le secteur bancaire disposera d'un cadre formel permettant de répondre efficacement aux difficultés des établissements de crédit dès leur apparition et d'agir avant qu'elles ne s'aggravent, voire avant que la situation d'un établissement devienne irrémédiablement compromise.

L'arrimage de notre système bancaire et de son dispositif de supervision aux normes et bonnes pratiques internationales constitue une exigence permanente qui tiendra compte, comme par le passé, de notre contexte régional, dans l'intérêt bien compris de nos économies. Il ne s'agira pas de reproduire systématiquement et intégralement les évolutions normatives relevées au plan international, mais de s'assurer à tout moment que les fondamentaux de notre système bancaire ne seront pas ébranlés et que celui-ci continuera à jouer pleinement son rôle, au regard de nos réalités locales.

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,

Pour cette quatrième réunion annuelle, j'ai proposé trois thèmes :

- Structure du compte de résultat des banques de la CEMAC et évolution des frais généraux ;
- Evolution des conditions de banques dans la CEMAC ;

- Présentation du nouveau dispositif d'échange de données entre les établissements de crédit et la COBAC (e-CERBER).

Les deux premiers thèmes, qui sont en fait la restitution des enquêtes menées par le Secrétariat Général de la COBAC auprès de vous et qui concernent vos comptes d'exploitation, vous seront successivement exposés par le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint de la COBAC.

Le troisième thème, se rapportant à la plate-forme d'échange de données entre les établissements de crédit et la COBAC, dénommée e-CERBER, sera présenté par les services du Secrétariat Général de la COBAC. Ce nouveau cadre de *reporting* est entré en fonction en juin 2010 pour sa phase pilote. Depuis janvier 2011, il est totalement opérationnel. Il s'agit d'un outil destiné à fluidifier et à sécuriser nos échanges de données, notamment celles relatives aux déclarations de la situation mensuelle ou trimestrielle des établissements de crédit assujettis. Il remplace les envois et échanges par courriers électroniques qui avaient succédé, en 2001, aux supports papiers transmis par courrier postal. Ces derniers étaient systématiquement signés par les directeurs généraux avant toute transmission à la COBAC. Leur dématérialisation a mis fin à cette formalité mais pas à votre responsabilité directe en cas de transmission d'informations erronées aux autorités de tutelles et de contrôle. Je vous invite à mettre en place au sein de vos établissements respectifs des procédures permettant de vous assurer que les informations transmises à la COBAC sont conformes à la réalité et aux formes exigées.

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux,

Lors de notre dernière rencontre, je vous rappelais le principe de cette rencontre qui est d'encourager l'échange au plus haut niveau entre le superviseur régional et les établissements de crédit. J'insistais sur la nécessité d'entendre la profession sur des sujets d'intérêt commun soumis par vos associations professionnelles. Je suis dans le regret de constater que cette fois encore, aucun thème n'a été proposé par l'une de vos Associations Professionnelles Nationales. Je formule ici le vœu que lors de notre prochaine réunion, vous puissiez vous concerter pour rendre nos discussions mutuellement bénéfiques en proposant également un thème.

Enfin, je souhaite que cette réunion de concertation nous permette, comme les précédentes fois, d'avoir des échanges fructueux dans l'intérêt de notre système bancaire et financier. N'hésitez pas à faire part de vos préoccupations, de vos interrogations et de vos propositions constructives. Je compte sur votre participation active et je reste entièrement à votre écoute.

En vous souhaitant une très bonne journée de travail et en renouvelant mes vœux les meilleurs pour cette nouvelle année 2012, je vous remercie de votre bienveillante attention.